

La Voile Scolaire

Présentation de la base, du site

Présentation de l'activité

Objectifs de l'activité



1/ Présentation de la base, du site

Le Cercle Nautique du Verdon est basé sur la plage de la Chambrette, dans l'estuaire de la Gironde, au Nord du pays médocain.

Entre l'océan et la rivière, la plage de la Chambrette est un plan d'eau abrité qui permet une évolution en toute sécurité. L'estuaire de la Gironde offre un milieu naturel unique, où se mêlent forêt, mer, dune et rivière. Les marées rythment les sorties et modifient le paysage.

En plein développement nautique avec la création de Port Médoc, le CNV est une association loi 1901, déclarée à la DRDJS et affiliée à la Fédération Française de Voile.

Le CNV propose : des activités club (en optimist, planche à voile, catamaran et habitable) et des stages individuels pendant les vacances scolaires en découverte ou perfectionnement. L'école de voile accueille les groupes, comités d'entreprises et colonies, mais aussi les scolaires du Verdon. De plus le CNV organise et participe à des régates tout au long de l'année.

2/ Présentation de l'activité

L'accueil des scolaires est nécessaire au développement de l'activité voile au niveau régional mais aussi pour tenter de renouveler un vivier de sportifs, afin de créer des pratiques ancrées et durables.

Le Cercle Nautique du Verdon propose aux établissements scolaires des activités sportives inscrites dans les compétences à développer dans les instructions officielles de l'Education Nationale sur des supports d'apprentissages variés et adaptés aux capacités physiques et motrices des élèves.

L'école peut amener les jeunes à découvrir un nouveau milieu : l'eau, par le biais de la voile, qui est reconnue comme Activité Physique de Pleine Nature.

Le CNV propose une activité voile pour les primaires dès le CE et CM.

L'activité est mise en place avec les professeurs et les intervenants voile. Un projet pédagogique est établi afin de déterminer les objectifs à atteindre en fonction du public, de l'âge moyen, du niveau de pratique et du nombre de séances prévues.

Les séances de voile ont lieu sur optimist, un dériveur adapté aux jeunes.

Facile à préparer et ludique, l'optimist permet de naviguer à deux par bateau afin de découvrir la voile et comprendre la navigation. C'est aussi le dériveur solitaire de compétition pour les moins de 14 ans.



La pratique a lieu dans la zone de navigation du CNV, devant le club, encadrées par des brevets d'état, en bateau à moteur.

Des séances de 3 heures sont proposées avec :

- La mise en place de l'activité : préparation des embarcations, consignes et explication à terre des objectifs principaux de la séance.
- L'activité à proprement dite ; avec des jeux et des exercices sur l'eau pour animer la navigation.

- Le rangement du matériel et le stockage.



Un minimum de 5 séances, permet d'envisager une progression pédagogique ; avec la maîtrise des liaisons directes, de l'arrêt et la découverte des liaisons indirectes.

Avec un maximum de 10 séances, l'acquisition de repères plus fins, l'utilisation des liaisons indirectes et la notion de gain au vent peuvent être abordés.

3/ Objectifs de l'activité

La voile scolaire est devenue une volonté politique dans de nombreuses régions.

L'enseignement de la voile à l'école permet de faire découvrir une activité que peu de jeunes peuvent pratiquer.

Les objectifs généraux de l'activité physique et sportive menée en classe :

- La découverte de l'activité et du milieu marin.
- Apporter à l'enfant la possibilité de diversifier son champ d'activité en le plaçant en situation d'exploration active d'un milieu inhabituel.
- Comprendre la navigation à la voile, utiliser les différents moyens de commande pour faire avancer l'engin.
- Sensibiliser le pratiquant au respect du matériel et aux règles de sécurité.
- Développer l'entraide et l'esprit d'équipe.

De plus une progression est recherchée au niveau moteur, cognitif et affectif.

Exemple d'activités pédagogiques échelonnées sur 10 séances

Les objectifs spécifiques abordés au cours de l'activité :

Favoriser le développement de la motricité, des réflexes, de l'anticipation physique, dans des situations vraies d'exploration active dans un milieu inhabituel en permettant à l'enfant d'exercer, de développer, d'affirmer, de préciser et d'affiner ses aptitudes motrices.

Amener l'enfant à découvrir un milieu étranger, un milieu en mouvement permanent et une situation de déséquilibre par flottabilité sur ce milieu aquatique.

Mettre l'enfant en situation de trouver un équilibre sur un engin flottant, de le stabiliser sur un élément fluide et en mouvement en lui permettant d'utiliser ses capacités physiques, en développant une anticipation motrice et accepter une prise de risque.

Faire découvrir à l'enfant un moyen de déplacement utilisant uniquement une énergie naturelle, le vent contre la voile permettant une propulsion.

Rendre l'enfant capable d'utiliser et de maîtriser seul ce moyen de propulsion par tâtonnements, essais et réinvestissements répétitifs dans différentes situations.

Permettre à l'enfant de construire des actions efficaces pour faire avancer, faire accélérer, faire ralentir, faire arrêter son bateau.

Faire admettre à l'enfant que l'inertie de son bateau empêche tout choix ou modification de direction.

Amener l'enfant à résoudre le problème de garder une direction ou d'en changer au cours du déplacement de son bateau, la manipulation du gouvernail situé à l'arrière du bateau nécessitant une inversion des gestes selon les intentions décidées (inversion de la barre selon la direction à prendre).

Permettre à l'enfant d'utiliser seul son bateau selon des intentions précises (se rendre d'un point à un autre, suivre un parcours prédéfini, régler la vitesse, s'arrêter) et expliquer dans des termes simples ses actions.

La mise en œuvre :

Tous les élèves participants auront passé le test de natation requis pour la pratique des activités nautiques.

Le matériel nautique spécifique, l'Optimist, peut être présenté à l'école

(suivi d'une exploitation en classe) par le moniteur qui interviendra dans les séances ultérieures, ainsi la relation élèves intervenant et un gain de temps quant à la découverte d'un nouvel outil et son vocabulaire spécifique seront déjà mis en place avant le début de l'activité sur le site.

Pendant les séances sur le site :

Exercices d'équilibre sur la coque nue de l'embarcation sous la forme de jeux. (ex : 2 ou 3 enfants en rotation par bateau).

Exercices d'équilibres et de propulsions sur le bateau à l'aide de pagaies. (ex : 2 ou 3 enfants en rotation par bateau).

Exercices de propulsion et de direction de l'engin à l'aide des pagaies de la dérive et du gouvernail. (2 ou 3 enfants en rotation par bateau).

Exercices de propulsion et de direction du bateau à l'aide d'une voile de type " papillon " de la dérive du gouvernail, qui permettent une traction kinesthésique. (3 enfants, 2 à chaque écoute de la voile, 1 à la barre du gouvernail en rotation dans le bateau). Ces exercices permettent sous forme de jeux de décentrer l'enfant de tout ce qui est terrien, d'être directement acteur dans la situation proposée.

Exercices de propulsion et de direction, de maîtrise de la vitesse ou de l'arrêt du bateau à l'aide de la voile " papillon" puis de la voile aurique de l'Optimist en recherchant les actions les plus pertinentes par tâtonnements et manipulations. (1 enfant à l'écoute de voile, 1 enfant à la barre du gouvernail en rotation).

Exercices sur des parcours définis et allongés au cours de l'évolution des séances.



Modalités d'évaluation :

Utilisation des standards type de la Fédération Française de Voile par les moniteurs après chaque séance afin de définir les prochains objectifs à atteindre pour chacun.

L'évaluation de fin de cycle a lieu sur l'eau avec un parcours adapté.

En cas de conditions météorologiques inadaptées à la pratique de l'activité nautique, l'intervenant et l'enseignant exploiteront à terre les différents thèmes abordés lors des séances déjà effectuées ou à venir en relation directe avec les objectifs précités.

4/ Les conditions générales et les coûts

Les établissements d'enseignement public bénéficient d'une aide du Conseil Général dès lors que leur activité est déclarée à l'Inspection Académique et qu'elle se présente conformément aux textes officiels. Il s'agit d'une participation financière par enfant et par séance effectuée, dont le barème dépend de la taille administrative de la commune d'origine de l'établissement scolaire demandeur.

Chaque enseignant d'école publique doit remplir un formulaire "sortie scolaire sans nuitée" accompagné d'un projet pédagogique et l'adresser à l'IEN de sa circonscription, pour les lycées et collèges se référer aux formules habituelles.

Devis sur demande.

Pour les collèges et lycée, le support d'enseignement le plus adapté est le catamaran.

Pour informations complémentaires nous contacter :

- Cercle Nautique du Verdon,
Mairie du Verdon
9, boulevard Lahens
33 123 le Verdon sur Mer
05 56 09 64 66
- Mr Raynaud Vincent, président
06 17 78 12 81